

RÉSOLUTION PORTANT SUR LE POINT 2 DE LA F3SCT DU 1^{er} FÉVRIER 2024 : PROJET DE FUSION DES APPLICATIONS PROGOS ET PDA

Les représentants en F3SCT prennent acte de l'effort de prise en compte des préconisations de l'expertise et de l'association des utilisateurs plus en amont sur ce projet.

La F3SCT préconise la prise en compte de toutes les préconisations de l'expertise et plus particulièrement :

- L'association de la F3SCT tout au long de la conduite de projet et notamment dans la rédaction du cahier des charges, l'étude d'impact, l'évaluation des risques, ...
- L'association des ADP des directions concernées et des membres de la F3SCT aux comités de pilotage
- La prise en compte de la prévention primaire des TMS et des RPS, évoquée sur une seule diapositive
- Une enquête préalable auprès des utilisateurs de ProgOS et de PDA, en lien avec ce qui nous remonte en termes de :
 - Perte de sens liée à l'augmentation de la polyvalence et la confusion entre les tâches des différentes catégories A, B et C sur les logiciels. A ce sujet, il sera nécessaire d'apporter une clarification des périmètres d'utilisation de l'outil par fonction (chargés de mission, instructeurs, gestionnaires, secrétaires, directeurs) et par direction
 - Dysfonctionnements : il s'agira de les identifier afin d'améliorer la prochaine version en enlevant les points d'achoppement actuels et de simplifier le travail des utilisateurs
- L'évaluation en amont de la charge de travail dans ses différentes dimensions (la charge prescrite, la charge réelle, et la charge vécue) en intégrant :
 - Les temps de formation et d'appropriation des nouveaux outils, par les agents des différentes directions instructrices, de la cellule de numérisation et du service courrier (avec la suppression des demandes papiers), mais aussi par les bénéficiaires
 - Les nouveaux temps de traitement liés aux nouvelles fonctionnalités de l'outil
 - La prise en compte des effectifs incomplets (les contractuels ne restent pas, absences pour maladies, non remplacées...)
- La quantification des missions et du stress liés à l'accompagnement des bénéficiaires, notamment par téléphone (prévoir un support technique par prestataire pour

l'accompagnement des usagers dans la complétude de leur dossier rencontrant des problèmes de logiciels ou de dépôt de dossiers) et à la cadence imposée par les hiérarchies (remise des dossiers pour les CP 3 mois avant la date)

- L'évaluation sur les conséquences en termes d'organisation du travail, de temps nécessaire au changement (formation...), de changements de missions (fiches de postes)
- La mise à jour des DUER

D'un commun accord, les membres demandent :

- **que la présente résolution soit annexée au procès-verbal de la F3SCT du 1er février 2024**
- **qu'une réponse écrite de la collectivité à cette résolution soit également annexée au procès-verbal**